première, ni à l'âme, comme la seconde, mais à l'esprit, à ce que Dieu même nous insuffla au premier jour de l'humanité, *chayîm*, le *double* esprit, ce que Dieu possède en nous. La réussite de cette Tentation, c'eût été la guerre, dans l'homme, entre l' « image » et la « ressemblance » de Dieu. L'*image*, tournée contre la *ressemblance*, en vérité, c'eût été Dieu même lancé aux trousses de Dieu ! Aussi, l'épreuve est-elle plus spécialement l'œuvre, non plus de la « chair » (première), ni du « monde » (deuxième), mais du Diable *ipsissimus*. Et l'on ne peut la vaincre, cette fois, non plus par la *fiducia*, ni par l'espérance, mais uniquement par la *charité*, qui est l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi-même.

B. — *CHEZ SAINT JEAN*

1. Le « père du mensonge »

Tout ce qui précède nous permet d'aborder enfin quelques textes de saint Jean. Peut-être, quelques esprits chagrins s'effareront-ils de nous voir ainsi tenter une synthèse, qui va de la Genèse à l'Apocalypse, alors que, s'imaginent-ils, la critique interdit de chercher à vol d'oiseau, dans toute la Bible considérée d'un seul coup d'œil, une vue, une doctrine d'ensemble. Mais nous avons précisément la faiblesse de croire en *la* Bible, en ce Livre unique, à travers lequel, tout entier, retentit, sans doute escortée d'harmoniques innombrables, *la* Parole par laquelle Dieu, unique et simple, S'exprime. Nous estimons avec Lightfoot — commentant 1 Cor., 10 : 11 : « Toutes ces choses leur sont arrivées en figure, et elles ont été consignées par écrit pour nous enseigner » (après dix versets où l'Exode se trouve « spirituellement » interprété suivant la méthode désignée par Apoc., 11 : 8) — que « the words of the Apostle suggest what is suggested by the historical portions of the Old Testament themselves : that they were written not as history only, but also *as a parable* »[1]. C'est l'exégèse de saint Paul aux Galates, 4 : 21-31, où l'Apôtre ose écrire que, pour être en état d'obéir à l'Écriture (à la « Loi », mais, pour lui comme pour Jésus, tout l'Ancien Testament fait office de Loi ; cf. Jean, 10 : 34 ; 12 : 34 ; 15 : 25 ; 1 Cor, 14 : 21), il faut commencer par l' « écouter », par l'interpréter *à fond*, même à la manière des versets suivants (Gal., 4 : 22-31). C'est aussi l'herméneutique de Notre-Seigneur, qui cite froidement un texte du Psaume 81, adressé aux juges et aux gouvernants en général, pour Se l'appliquer en qualité de Fils éternel (Jean, 10 : 34-35 ; Psaume 81 : 6 ; Exode, 21 : 6 ; 22 : 28). L'Épître aux Éphésiens va plus loin : où le Psaume 67 : 17 porte : *Il a* reçu *des présents* des *hommes*, l'Apôtre, pour justifier les interprétations pas du tout obvies qu'il en tire, cite : *Il a* donné *des présents* aux *hommes* (Éph., 4 : 7). Saint Paul, il est vrai, igno-

1. « Les paroles de l'Apôtre suggèrent la même chose que les récits historiques de l'Ancien Testament eux-mêmes : à savoir que ces pages d'histoire n'ont pas été mises par écrit pour ne nous apporter que de l'histoire, mais à titre, aussi, de parabole ».